

# DOSSIER DE MARIAGE

**Il vous est recommandé de déposer  votre dossier complet au plus tard trois mois avant la célébration de mariage.**

**La date du mariage ne sera considérée comme définitive qu'après la publication des bans.**

**Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous :**

Service Population  
**À la Mairie centrale**  
Place de l'Hôtel de Ville

Lundi 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
Mardi 13 h 30 à 17 h  
Jeudi 8 h 30 à 12 h  
Mercredi et vendredi 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
Samedi matin 9 h à 12 h

Tél : 04 74 45 70 76  
Mél : [population@bourgenbresse.fr](mailto:population@bourgenbresse.fr)

**Il vous est demandé de contacter le service État Civil au plus tard 10 jours avant la célébration pour confirmation des date et heure du mariage.**

**Pièces manquantes :**

.....  
.....  
.....  
.....

# PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE MARIAGE

Lors du dépôt du dossier, les futur(es) époux(es) doivent se présenter ensemble sur rendez-vous le .....

Le cas échéant, une audition permettra de s'assurer de la sincérité de l'intention matrimoniale.

Chacun des futur(es) époux(es) doivent fournir les pièces suivantes : **originaux**

<b>Pièce d'identité</b>	Carte Nationale d'Identité Passeport Titre de séjour
<b>Extrait d'acte de naissance avec filiation et toutes mentions marginales</b>	<b>Conjoint(e) 1 :</b> <input type="checkbox"/> acte dématérialisé <input type="checkbox"/> acte à demander auprès de la Mairie de naissance ou de l'OFPPRA ou du SCEC datant de <b>moins de trois mois</b> , au dépôt du dossier. <input type="checkbox"/> personne de nationalité étrangère : - acte émanant du consulat en France - OU du pays de naissance, accompagné de la traduction établie par un traducteur assermenté sur le territoire français - OU un acte de naissance plurilingue. Datant de <b>moins de 6 mois</b> au dépôt du dossier. <b>Conjoint(e) 2 :</b> <input type="checkbox"/> acte dématérialisé <input type="checkbox"/> acte à demander auprès de la Mairie de naissance ou de l'OFPPRA ou du SCEC datant de <b>moins de trois mois</b> , au dépôt du dossier. <input type="checkbox"/> personne de nationalité étrangère : - acte émanant du consulat en France - OU du pays de naissance, accompagné de la traduction établie par un traducteur assermenté sur le territoire français - OU un acte de naissance plurilingue Datant de <b>moins de 6 mois</b> au dépôt du dossier
<b>Justificatifs de domicile</b>	- Justificatif de domicile personnel récent (moins de trois mois) (bail locatif, quittance de loyer délivrée par une agence ou un bailleur, facture EDF/GDF, facture de téléphone à l'exclusion de téléphonie mobile, avis d'imposition ou de non-imposition, avis de taxe d'habitation, attestation ASSEDIC, attestation de l'employeur,...). Il convient de préciser qu'une simple attestation sur l'honneur ne peut constituer une preuve suffisante  ET  - Preuve de la domiciliation du ou des parents à Bourg-en-Bresse, le cas échéant pour les futurs époux qui ne sont pas domiciliés dans la commune  - Justificatif de la résidence (établi par au moins un mois d'habitation continue à la date de la publication des bans), attestation de l'hébergeant et justificatif à l'appui et justificatif du (de la) futur(e) époux(se) à cette adresse le cas échéant

<p><b>Témoins</b></p>	<p>2 au minimum 4 au maximum</p> <p>Nom, prénom(s), date et lieu de naissance, profession, domicile Photocopies recto-verso des pièces d'identité à jour d'état civil (à défaut, produire le livret de famille ou l'acte de naissance)</p>
<p><b>Livret de famille</b></p>	<p>Votre livret de famille si vous avez des enfants communs</p>
<p><b>Personnes de nationalité étrangère</b></p>	<p>- <b>Un certificat de coutume</b> (également délivré par le Consulat ou l'Ambassade de moins d'un an), traduit si besoin par un traducteur assermenté sur le territoire français ou par le Consulat ou l'Ambassade en France</p> <p>- <b>Un certificat de célibat</b> de moins de six mois (également délivré par le Consulat ou l'Ambassade) et à défaut une attestation de non délivrance de ce document, émanant de cet organisme, traduit si besoin par un traducteur assermenté sur le territoire français ou par le Consulat ou l'Ambassade en France</p>
<p><b>Personnes sous tutelle ou curatelle</b></p>	<p>- document écrit prouvant que la personne en charge de la protection a été informée du projet de mariage OU présence du curateur ou tuteur lors du dépôt du dossier</p> <p>ET</p> <p>- copie de la décision ordonnant ou renouvelant la mesure de protection</p>
<p><b>Personnes veuves</b></p>	<p>Un acte de décès du conjoint ou un acte de naissance portant la mention du décès</p>
<p><b>Personnes divorcées</b></p>	<p>Une copie intégrale d'acte de mariage avec la mention de divorce si celle-ci n'apparaît pas sur l'extrait d'acte de naissance avec filiation</p>
<p><b>Contrat de mariage</b></p>	<p>Une attestation du notaire en cas de contrat de mariage à remettre 10 jours minimum avant la date du mariage.</p>

Feuillets à compléter intégralement  
avant le dépôt du dossier et à rapporter  
lors du rendez-vous  
au service Population -Etat Civil

## Renseignements relatifs au/à la premier(e) conjoint(e)

Je soussigné(e)

Prénom(s) .....

Nom .....

Nationalité à la date du mariage .....

Profession .....

Né(e) le ..... à .....

Célibataire

Veuf/ve  de (1) ..... depuis le .....

Divorcé(e)  de (1) .....

Jugement du .....

**Coordonnées :**

Téléphone : ..... Mail : .....

### Déclaration de domicile

Déclare sur l'honneur

Être domicilié(e) à .....

Rue ..... N° ..... depuis le .....

ou résider actuellement à .....

chez .....

Rue ..... N° ..... depuis le .....

Fait à ..... le .....

Signature

### Filiation du / de la conjoint(e)

**Père :**

Fils/Fille de .....

Domicilié à (2) .....

Profession ..... ou décédé le .....

**Mère :**

et de (nom de naissance) .....

Domiciliée à (2) .....

Profession ..... ou décédée le .....

(1) nom et prénom du/de la précédent(e) conjoint(e) (2) adresse complète

## Renseignements relatifs au/à la deuxième conjoint(e)

Je soussigné(e)

Prénom(s) .....

Nom .....

Nationalité à la date du mariage .....

Profession .....

Né(e) le ..... à .....

Célibataire

Veuf/ve  de (1) ..... depuis le .....

Divorcé(e)  de

Jugement du .....

**Coordonnées :**

Téléphone : ..... Mail : .....

### Déclaration de domicile

Déclare sur l'honneur

Être domicilié(e) à .....

Rue ..... N° ..... depuis le .....

ou résider actuellement à .....

chez .....

Rue ..... N° ..... depuis le .....

Fait à ..... le .....

Signature

### Filiation du / de la conjoint(e)

**Père :**

Fils/Fille de .....

Domicilié à (2) .....

Profession ..... ou décédé le .....

**Mère :**

et de (nom de naissance).....

Domiciliée à (2).....

Profession ..... ou décédée le .....

(1) nom et prénom du/de la précédent(e) conjoint(e) (2) adresse complète

## Témoins

**Conditions:** deux témoins sont obligatoires (un par conjoint(e)) et quatre maximum. Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe. Les dames devront indiquer leur nom de naissance et leur nom d'épouse. Un couple peut être témoin. Le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage. Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.

<b>Nom</b>	<b>Nom</b>
<b>Nom marital</b>	<b>Nom marital</b>
<b>Prénom (s)</b>	<b>Prénom (s)</b>
<b>Profession</b>	<b>Profession</b>
<b>Domicile (1)</b>	<b>Domicile (1)</b>
<b>Nom</b>	<b>Nom</b>
<b>Nom marital</b>	<b>Nom marital</b>
<b>Prénom (s)</b>	<b>Prénom (s)</b>
<b>Profession</b>	<b>Profession</b>
<b>Domicile (1)</b>	<b>Domicile (1)</b>

(1) adresse complète

**Fournir une photocopie des pièces d'identité pour chaque témoin dont la présence est obligatoire le jour du mariage.**